

**TAUX D'INTÉRÊT**

En cas de performance négative...

p.2

**IMMOBILIER**

En avance sur nos plans

p.7

PORTRAIT D'ENTREPRISE

**Harsch**  
en mouvement

p.4

# Bleu Horizon

## #09



# Même en cas de performance négative...

Comment une institution de prévoyance peut-elle verser un intérêt positif en cas de performance négative des marchés ? Explications

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après plusieurs années de performances positives, dont une excellente année 2017, les caisses de pension ont dans leur grande majorité enregistré, en 2018, une performance négative dans leurs placements (-4,41% pour la CIEPP). Ces institutions vont cependant verser un intérêt sur les comptes des assurés en 2018 : comment est-ce possible ?

**« Une institution de prévoyance doit garantir ses engagements en tout temps. »**

En préambule, quelques rappels s'imposent. Conformément aux dispositions légales, une institution de prévoyance doit garantir ses engagements en tout temps. Afin de

répondre à cette exigence, elle doit constituer des provisions, et notamment une réserve de fluctuation, dont l'objectif est de pallier les mauvaises années boursières.

Pour constituer cette réserve, sorte de cagnotte pour les années difficiles, une caisse de pension puise généralement dans les « produits » de l'institution (la source est principalement générée par les performances positives qu'elle génère).

Au sein de la CIEPP, cette réserve est constituée du versement du solde de la performance non attribuée aux engagements de la Caisse et à la distribution des intérêts aux assurés. Concrètement (voir tableau), les bons résultats de 2016 et de 2017 ont permis d'alimenter la réserve de la CIEPP de respectivement 118 millions et 398 millions de francs. Forte de plus d'un milliard de francs à fin 2017, cette réserve permet de distribuer pour 2018 un intérêt positif (1%) sur les avoirs d'épargne, malgré une performance financière négative.

La responsabilité de trouver le juste équilibre entre performance réalisée et distribution d'intérêt appartient au Conseil de fondation, qui fixe annuellement le taux d'intérêt versé sur les capitaux d'épargne.

À la CIEPP, le Conseil de fondation adosse sa décision à une subtile revue de différents facteurs déterminants, tels que l'évolution des engagements de la caisse, la performance fondamentale, le degré de couverture, le niveau d'inflation, etc.

Une ligne directrice perdue, quel que soit le niveau de performance annuel. Pour financer les prestations, la CIEPP a défini un scénario stratégique pour le taux d'intérêt distribué. Pour répondre à sa mission de garantir à long terme des prestations de prévoyance professionnelle vieillesse à des conditions optimales, elle s'est fixé un taux de référence supérieur, dans le temps, à l'évolution de l'inflation et à la croissance des salaires.

Depuis 1985, l'objectif a été atteint chaque année, sauf trois exceptions, et le taux moyen annuel distribué par la CIEPP s'établit à 3,93%. Avec les réserves constituées, la CIEPP est en bonne santé pour honorer sa mission !

	Niveau Réserve fluctuation de valeur (RFV) au 1 <sup>er</sup> janvier (mio)	Performance	Taux distribué	Alimentation (+) ou Utilisation (-) de la Réserve (RFV) après taux distribué (en mio)	Niveau RFV au 31 déc. (en mio)	Total des engagements au 31 déc. (en mio)	RFV au 31 déc. en % des engagements
2014	501,3	7,89%	3%	+150,8	652,1	5234,3	12,5%
2015	652,1	0,11%	2,25%	-94,7	557,4	5465,9	10,2%
2016	557,4	5,83%	2,25%	+118,7	676,1	5030,6	13,4%
2017	676,1	9,55%	3%	+398,5	1074,6	5516,5	19,5%
2018	1074,6	-4,41%	1%	en cours			



→ Ignace Jeannerat

Responsable de l'information de la CIEPP

### La prévoyance est en mutation

De grands débats ont actuellement lieu dans le monde de la prévoyance professionnelle.

Depuis l'échec de la réforme « Prévoyance 2020 », plusieurs événements sont intervenus. La présentation de solutions pour un financement de l'AVS, la demande adressée par le Conseil fédéral aux partenaires sociaux de proposer ce printemps des solutions pour le 2<sup>e</sup> pilier ou encore l'annonce par l'assureur AXA de sa sortie du modèle d'assurance complète...

Le monde de la prévoyance est en mutation. Une dizaine de motions, interpellations et initiatives sont ouvertes au parlement fédéral. Tour à tour, la Chambre des experts en caisses de pension (CSEP) et la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) ont soumis à consultation des projets de réforme. Un exemple ? La révision de la DTA 4 par la CSEP, à savoir une nouvelle approche de la fixation du taux d'intérêt technique. À en juger par les prises de position publiées, une solution plus souple prenant en compte la structure et les caractéristiques de l'institution trouverait adhésion après des années de débats. Tous les défis n'ont pas encore trouvé réponse, loin de là. Ces mouvements montrent cependant une volonté de dénicher des solutions, et de répondre aux attentes des Suisses.

Longtemps resté en haut du classement du baromètre des préoccupations établi par le Credit Suisse, le chômage est descendu à la sixième place dans le classement publié en décembre 2018. Désormais, les Suisses considèrent la prévoyance vieillesse comme leur principale préoccupation ajoutant, dans la foulée, donner une priorité absolue à la garantie des rentes.

Pour renforcer le système, les Suisses envisagent que chacun contribue, que le modèle des trois piliers perdure et, qu'au besoin, un coup de pouce financier via la TVA soit envisagé.

# 9770

## 8543 entreprises et 1073 indépendants

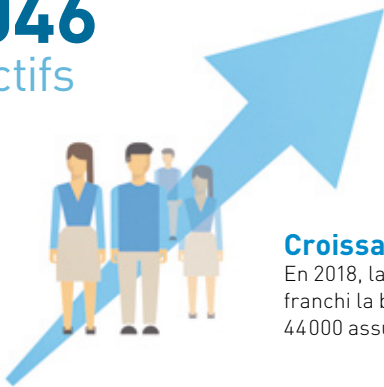


### L'institution des PME

La CIEPP, fondation indépendante sans but lucratif, est l'institution des PME, des microentreprises et des indépendants. Plus de 160 secteurs économiques sont représentés !

# 44 046

## assurés actifs



### Croissance

En 2018, la CIEPP a franchi la barre des 44 000 assurés.

### Près de huit actifs pour un rentier

Au 31 décembre 2018, 5772 rentes étaient ouvertes à la CIEPP. Deux tiers des bénéficiaires de rentes perçoivent une rente de vieillesse.



# 5772

## rentiers

### Solidité financière

Le degré de couverture, soit le rapport entre fortune et engagements, est d'environ 112% au 31 décembre 2018. Il était de 119,5% un an plus tôt.

# 112%

## degré de couverture





« Dans un marché très concurrentiel, notre force est notre taille », explique la CEO de Harsch.

AFFILIÉE  
À LA CIEPP DEPUIS  
**1995**

## PORTRAIT

# Harsch transporté dans une nouvelle ère

**En 2015, Isabelle Harsch a pris la tête de l'entreprise familiale spécialisée dans le transport d'œuvres d'art et le déménagement. Pas à pas, elle constitue un groupe couvrant toute la Suisse.**

par Ignace Jeannerat

Comme avant un déménagement, dressons un inventaire avec Isabelle Harsch, directrice de Henri Harsch HH SA! La société, spécialisée dans le transport, l'entreposage d'œuvres d'art et le déménagement, a son siège à Carouge. À 100% en mains familiales et déclarant un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions de francs, elle emploie 130 collaborateurs, répartis entre les bureaux de Genève, de Lausanne, de Zurich et de Laufenburg (AG). La société possède plusieurs dépôts, dont celui de Gland, et une dizaine de sites de

stockage. Depuis 2015, sous l'impulsion d'Isabelle Harsch, soucieuse de croître par acquisition dans un secteur où la demande peine à augmenter, explique-t-elle, l'entreprise a repris les activités de Schneider à Laufenburg, Transdem à Lausanne et, en 2018, de Cevey et de Bovy dans le canton de Vaud. « Nous avons ainsi pu développer une solide base opérationnelle dans le canton de Vaud, avoir une grande proximité avec le marché local et y adjoindre nos moyens logistiques. »

Cette quête de croissance est dans les objectifs de la jeune direc-

trice. « Mon rôle est de faire évoluer l'entreprise en restant fidèle à ses fondements. J'ai apprécié l'examen puis la réalisation de ces possibilités de reprises. Il est important de trouver le meilleur accord économique possible, mais je suis extrêmement sensible à la relation qui se noue avec le vendeur et aux valeurs que nous pouvons partager. Pragmatique, je privilégie une croissance en Suisse appuyée sur des entités proches du terrain. C'est un marché, avec sa dimension fédéraliste,

## En dates

- **1957** Année de fondation.
- **1989** Construction du dépôt de conteneurs à Gland, agrandi en 2004.
- **1995** Trophée du meilleur déménageur de l'année décerné par l'association professionnelle FIDI.
- **2001** Première présence en Suisse alémanique (Zurich).
- **2015** Isabelle Harsch devient CEO; premier rachat d'entreprise.

qui nous correspond parfaitement. Pour cette raison, notamment, je n'aspire pas, pour le moment, à des acquisitions à l'étranger. De nature indépendante, je suis encore moins ouverte à une entrée de capitaux étrangers dans la société.»

«Dans un marché très concurrentiel, notre force est notre taille», explique Isabelle Harsch. «Nous sommes plus gros que les déménageurs traditionnels. Notre présence large en Suisse, le nombre de nos collaboratrices et collaborateurs nous démarquent. Surtout, nous sommes proches de nos clients. Nous privilégions cette proximité humaine car un déménagement, qu'il soit celui d'une famille ou d'une entreprise, est un moment très particulier. Nous devons offrir un service sur

mesure. Cette finesse dans la relation et cette connaissance du terrain, physique, culturel et administratif, sont importantes. Évidemment nous devons aussi être compétitifs! Sur le marché international, le rôle toujours croissant des agents, sorte de brokers, a fait évoluer les affaires.»

L'ADN de l'entreprise Harsch est le transport d'œuvres d'art. En Suisse romande, plusieurs projets ambitieux qui arrivent à réalisation créent une activité accrue. À Genève, le transfert de milliers de biens culturels vers le centre de stockage du Carré Vert (ex-Artamis) est engagé. À Lausanne, la réalisation du nouveau Pôle muséal près de la gare représentera des centaines de milliers de pièces à déménager. «Pour proposer le meilleur service, nous nous sommes alliés à d'autres acteurs et nous avons créé un consortium, dit Isabelle Harsch. Face à ce volume de travail et dans l'intérêt de la préservation du patrimoine culturel, l'union fait la force.»

Depuis plusieurs années, l'expérience de terrain de Harsch auprès des acteurs de l'art a donné jour à de nouveaux services. À la pure logistique se sont ajoutées des questions de gestion, d'administration et d'organisation. Pour compléter la palette d'activités de l'entreprise, Isabelle Harsch et ses équipes ont lancé en 2018 «D for Art», un nouveau service, inédit en Suisse, de conseil sur le transport logistique d'œuvres d'art, en Suisse et à travers le monde.

### Et la prévoyance ?

Henri Harsch HH SA est affiliée à la CIEPP depuis 1995. «C'est important pour nous de faire partie d'une institution dans laquelle nous avons confiance, pour aujourd'hui et pour l'avenir. Pas uniquement pour les prochaines années, mais pour vingt ou trente ans. Nous avons confiance en elle sur le long terme. Nous sommes

## En chiffres

# 130

Nombre de collaborateurs:  
100 à Genève, 20 dans le canton de Vaud  
et 10 en Suisse alémanique.

# 35

 ans

Moyenne d'âge des collaborateurs.

# 70

Nombre de véhicules (camions, fourgons, etc.)  
de la société.

attachés à sa dimension de pérennité et de solidité. C'est essentiel. Nos relations contractuelles et administratives avec la CIEPP sont excellentes. Nous avons des professionnels à notre écoute. Nous apprécions la plateforme récemment modernisée. La CIEPP doit poursuivre la digitalisation des outils de gestion et de communication.»



Le transport d'œuvres d'art inclut l'emballage, l'entreposage et l'acheminement en Suisse et à l'étranger.

«Nous offrons à nos collaborateurs une couverture standard avec des prestations plus élevées pour les risques. La CIEPP est ainsi un outil de gestion RH au sein de notre structure. Nous envisageons de faire un pas de plus. Le coût supplémentaire n'est pas toujours évident pour les collaborateurs, qui peuvent parfois préférer un salaire un peu plus élevé à la fin du mois à une retraite étoffée dans un futur lointain à leurs yeux. Nous devons certainement mieux communiquer sur les avantages de la prévoyance professionnelle.»

## 31 ans, CEO

Petite-fille du fondateur Henri, fille de Bertrand, patron qui a dirigé Henri Harsch HH SA durant quarante-deux ans, Isabelle Harsch est la troisième génération à la tête de l'entreprise, qu'elle a rejointe après ses études de droit. «À 31 ans, je ne suis pas nostalgique du passé, où les affaires suivaient un cours régulier. Dans un monde plus compétitif, je suis là pour affronter le changement, gérer les remises en cause, trouver des solutions. Je n'ai pas peur de faire des choix, de me remettre en question. Au début, j'ai peut-être mis un peu de temps à trouver mon style de management, plus collectif, et à incarner cette fonction. Même jeune, je suis jugée légitime par ma proximité avec cette entreprise, dans laquelle j'ai baigné dès mon enfance. C'est à moi de prouver ma valeur, plus pour mon âge que pour mon genre. J'adore ce que je fais: il y a de nombreuses occupations vraiment passionnantes dans la vie d'une CEO! Ouverte vers l'extérieur, j'aime également être transparente avec mes collaborateurs et je suis prête à témoigner, à expliquer notre réalité de chef(fe) d'entreprise, à exposer nos défis et à m'engager.»

# Un clic, deux institutions renseignées

Les nouveaux services en ligne de la FER-CIAM et de la CIEPP permettent à l'affilié d'effectuer ses mutations, d'échanger des documents, de dialoguer avec ses institutions sociales et davantage encore, à travers un portail unique. Un service innovant à découvrir !

C'est l'histoire d'une entreprise affiliée à la FER-CIAM pour l'AVS et les allocations familiales et à la CIEPP pour la prévoyance professionnelle. Avant, pour renseigner un changement de salaire, l'arrivée d'un nouveau collaborateur ou une sortie, le collaborateur des ressources humaines de l'entreprise se connectait aux services en ligne de la FER-CIAM et remplissait toutes les données pour le 1<sup>er</sup> pilier et les allocations familiales (CIAM). Puis il se déconnectait. Dans la foulée, il se reconnectait, cette fois aux services en ligne de la CIEPP, l'institution du 2<sup>e</sup> pilier, pour saisir à nouveau beaucoup d'informations identiques. Double saisie, donc temps perdu, risque d'erreurs, coûts pour l'entreprise.

## C'est une grande première en Suisse !

Cela, c'est fini ! Depuis le 26 octobre 2018, le nouveau portail inter-institutionnel de la FER Genève facilite la vie de milliers d'entreprises : un portail unique, une seule saisie et deux institutions renseignées simul-

tanément avec une étanchéité totale entre l'une et l'autre.

C'est une grande première en Suisse : deux institutions (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers) offrent un portail unique et facilitent la vie des entreprises. En un clic, les deux institutions sont simultanément informées, par exemple d'une fin de rapport de travail d'un collaborateur. Autre avantage important : les affiliés ont un espace dédié aux institutions sociales.

Les nouveaux e-services mettent clairement en avant les champs à renseigner. Pour la partie LPP, si l'employeur compte plusieurs catégories de personnel avec des plans de prévoyance différenciés, le système est vigilant. Les e-services calculent automatiquement les seuils d'entrée ; plus besoin de mémoriser le niveau de salaire à atteindre.

Au terme de la phase de renseignements, les données sont transférées. Dans la seconde qui suit, des confirmations sont adressées et une liste des traitements en cours est ou-

verte, permettant à l'affilié de suivre en direct le traitement des données. Ce traitement facilité et accéléré à la CIAM comme à la CIEPP permet un retour plus rapide d'informations.

Depuis octobre 2018, et avec l'accompagnement téléphonique par le service Administration des utilisateurs, les e-services rencontrent succès et adhésion. Pour les entreprises affiliées qui ne possèdent pas encore le passeport FER, le processus d'obtention des identifiants et mots de passe est très rapide.

Au fur et à mesure des développements, le service en ligne s'enrichira de nouvelles fonctionnalités.

Aujourd'hui, ce service est disponible à Genève et à Fribourg. Un processus d'intégration est en cours pour les autres agences, le but étant que tous les affiliés puissent bénéficier de ce point d'accès unique pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> pilier !



# La CIEPP en avance sur ses plans

La CIEPP est proche de son objectif stratégique : avoir 18% de sa fortune investie dans l'immobilier. Elle peut ainsi adopter une approche plus mesurée et songer à relever son objectif.

« Plus de 500 millions de francs seront investis dans les dix prochaines années. » Deux ans après cet engagement révélé dans *Bleu Horizon #2*, Luc Abbé-Decarroux, vice-président du Conseil de fondation de la CIEPP et président de la commission immobilière, le confirme : « Nous sommes pleinement dans ce plan. Nous avons même progressé plus rapidement que le calendrier projeté. Les premiers grands projets immobiliers auxquels ont

**« Les premiers grands projets immobiliers auxquels ont pris part la CIEPP arrivent à maturité. »**

pris part la CIEPP arrivent à maturité. Le chantier genevois du PAV (Praille-Acacias-Vernets) sur le site "Caserne des Vernets" débutera dans quelques mois. D'autres sont en cours et suivent à Nyon, à Lausanne, à Thônex, etc. La CIEPP n'est plus très loin de son objectif stratégique, à savoir investir 18% de sa fortune totale dans l'immobilier. »



La CIEPP vise en effet un objectif d'investissement dans l'immobilier de 18% : 10% en immobilier direct, prioritairement à usage résidentiel et situé en villes et agglomérations, et 8% en immobilier indirect. La partie immobilière en détention indirecte est constituée de participations dans des fonds et des fondations permettant une exposition diversifiée à l'ensemble du marché suisse, ainsi que d'investissements dans des fonds investissant à l'étranger.

« Depuis son engagement dans le projet du PAV, la CIEPP est devenue une actrice importante dans plusieurs développements immobiliers, explique Luc Abbé-Decarroux. Elle

## Total des placements

Au 31 décembre 2018, les placements de la CIEPP – selon l'OPP 2 – atteignent 6,69 milliards de francs et se répartissent ainsi : 8,1% en liquidités, 35,1% en obligations, 33,9% en actions, 16,7% en immobilier (6,4% en direct et 10,3% en indirect) et 6,2% en gestion alternative.

est davantage sollicitée car le regard porté sur elle a changé. Nous avons constitué une équipe opérationnelle de professionnels. Compte tenu du cycle du marché de l'immobilier et de la croissance de la CIEPP, nous adoptons désormais une approche plus mesurée. Néanmoins, nous restons attentifs aux bonnes opportunités. Le Conseil de fondation aura probablement à reconsidérer son objectif d'allocation stratégique. »

En complément à l'acquisition ou à la construction d'immeubles résidentiels, la CIEPP est à l'écoute d'occasions d'investissement dans l'immobilier à usage des entreprises. Elle pense acquérir des terrains à Plan-les-Ouates pour les développer et accueillir des sociétés qui abandonneront le secteur Praille-Acacias-Vernets. Ces investissements pourraient également bénéficier à la formation professionnelle et la recherche.



Vous accompagner pour une solution  
prévoyance, modifier votre plan,  
choisir de nouvelles prestations  
pour vous et vos collaborateurs,  
répondre à vos questions...

# SOLIDITÉ FINANCIÈRE INDÉPENDANCE SANS BUT LUCRATIF PERFORMANCE SIMPLICITÉ

CIEPP  
Caisse Inter-Entreprises  
de Prévoyance Professionnelle

**NOUS SOMMES  
À VOTRE ÉCOUTE !**

## GENÈVE

Rue de Saint-Jean 67  
Tél. 058 715 31 11

## BULLE

Rue Condémine 56  
Tél. 026 919 87 40

## FRIBOURG

Rue de l'Hôpital 15  
Tél. 026 350 33 79

## NEUCHÂTEL

Av. du 1<sup>er</sup> Mars 18  
Tél. 032 727 37 00

## PORRENTROY

Rue de la Perche 2  
Tél. 032 465 15 80